

FEDERATION GABONAISE DE BOXE (FEGABOXE)



DECISION N°011/2010/MJSL/FEGABOXE Portant nomination du Président de la Commission de Boxe Professionnelle

Vu la Loi N° 35/62 du 10 Décembre 1962 relative aux Associations ;

Vu le décret 602/PR/MJSL du 30 Juillet 1969 portant organisation des Sports Civils ;

Vu le décret N° 648/PR/MJSL portant statut type des Associations, Ligues des Fédérations Sportives et de Jeunesse ;

Vu le statut de la FEGABOXE ;

Vu le Règlement intérieur ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur **MARION Olivier** est nommé Président de la commission de boxe professionnelle.

Article 2 : l'intéressé sera chargé de promouvoir la boxe professionnelle sur toute l'étendue du territoire national. Organiser des stages de formation et de perfectionnement des cadres. Négocier sous l'égide du président de la FEGABOXE toute convention contrat et gala de boxe professionnelle.

Article 3 : la Présente décision qui est enregistrée au répertoire de la Fédération Gabonaise de Boxe (FEGABOXE) sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

AIBA1
CAB.....1
MJS.....1
Ministère
de l'intérieur..... 1
CNO1
Intéressé1
Archives2

Fait à Libreville, le 22 Novembre 2010

Le Président de la FEGABOXE

Maitre SOSSA SIMAWANGO Clément

